

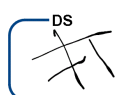
A+
Société à responsabilité limitée
au capital de 424.000 euros
Siège social : 220, rue du Capitaine Pierre Pontal
34000 MONTPELLIER
480 350 701 RCS MONTPELLIER
(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES
DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES
DU 13 NOVEMBRE 2023 METTANT A JOUR LES STATUTS SUITE A CESSION DE PARTS ET METTANT A
JOUR LES STATUTS SOUS CONDITION SUSPENSIVE DE L'APPORT DES PARTS DE
M. CLEMENT RABOURDIN A LA SOCIETE MARCELIN

Les soussignés :

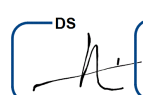
- **Monsieur Vincent NOGARET,**
Titulaire de 3.784 parts
Numérotées de 1 à 2.752 et 102.681 à 103.712 3.784 parts
- **Monsieur Fabien THUILE,**
Titulaire de 3.784 parts
Numérotées de 5.505 à 8.256 et 35.370 à 36.401 3.784 parts
- **Monsieur Philippe BONON,**
Titulaire de 17.529 parts,
Numérotées de 36.402 à 53.930 ci 17.529 parts
- **Monsieur Philippe CERVANTES,**
Titulaire de 22.067 parts,
Numérotées de 68.160 à 90.226, ci 22.067 parts
- **La société PAPYRUS,**
Titulaire de 6.970 parts,
Numérotées de 117.060 à 124.029, ci 6.970 parts
- **Monsieur Gilles GAL,**
Titulaire de 22.067 parts,
Numérotées de 103.713 à 111.851 et de 125.473 à 139.400, ci 22.067 parts
- **Monsieur Christophe AUBAILLY,**
Titulaire de 4.815 parts
Numérotées de 139.401 à 144.215, ci 4.815 parts
- **Monsieur Clément RABOURDIN,**
Titulaire de 2.752 parts
Numérotées 8.257 à 11.008 2.752 parts

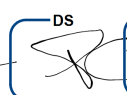
^{DS}

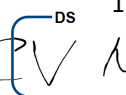

^{DS}


^{DS}

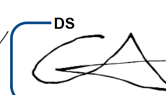

^{DS}


^{DS}


^{DS}


^{DS}


1

^{DS}


- **La société MARCELIN,**
Titulaire de 1.032 parts
Numérotées de 67.128 à 68.159. 1.032 parts

Total des parts présentes : 84.800 parts sur les 84.800 parts composant le capital social.

Seuls associés de la société A+,

APRES AVOIR RAPPELE AU PREALABLE :

- que l'article 12 des statuts dispose que « les décisions collectives sont prises, au choix de la gérance, en assemblée ou par consultation écrite des associés. Elles peuvent aussi résulter du consentement de tout l'associé exprimé dans un acte » ;
- Que M. Philippe BONON, M. Gilles GAL et M. Philippe CERVANTES ont cédé respectivement à M. Fabien THUILE, M. Vincent NOGARET et à la société MARCELIN, la pleine propriété de 1.032 parts sociales qu'ils possédaient chacun de la Société,
- Qu'il convient suite à ces cessions de mettre à jour l'article 8-PARTS SOCIALES des statuts pour prendre acte de la nouvelle répartition du capital,
- Que M. Clément RABOURDIN a été autorisé par la Société en date du 13 novembre 2023 à apporter les 2.752 parts dont il dispose dans la Société à la société MARCELIN et qu'il convient maintenant de mettre à jour les statuts une nouvelle fois sous condition suspensive de réalisation effective ultérieure de l'apport.

ONT DECIDE A L'UNANIMITE

MISE A JOUR DES STATUTS SUITE A 3 CESSIIONS DE PARTS

Les associés décident à l'unanimité, suite aux cessions :

- Par M. Gilles GAL à M. Vincent NOGARET
- Par M. Philippe BONON à M. Fabien THUILE.,
- Par M. Philippe CERVANTES à la société MARCELIN,

De la pleine propriété de 1.032 parts sociales qu'ils possédaient chacun dans la Société, que l'article 8-PARTS SOCIALES des statuts sera, de plein droit, remplacé par les dispositions ci-après à compter du jour où cette cession sera rendue opposable à la Société.

ARTICLE 8 - PARTS SOCIALES

Suite aux différentes modifications du capital relatives à l'article 6 des présents statuts, les 84.800 parts sociales composant le capital social de la société sont réparties entre les associés dans les proportions suivantes :

- *Monsieur Vincent NOGARET, propriétaire de* 3.784 parts
numérotées 1 à 2.752 et 102.681 à 103.712

- *Monsieur Fabien THUILE, propriétaire de* 3.784 parts
numérotées 5.505 à 8.256 et 35.370 à 36.401

DS
CR

DS
FT

DS
GG

DS
Z

DS
A

DS
SRV

DS
12

DS
GA

- M. Clément RABOURDIN, propriétaire de numérotées 8.257 à 11.008	2.752 parts
- M. Philippe BONON, propriétaire de numérotées 36.402 à 53.930	17.529 parts
- M. Philippe CERVANTES, propriétaire de numérotées 68.160 à 90.226	22.067 parts
- la Société PAPYRUS, propriétaire de numérotées 117.060 à 124.029	6.970 parts
- M. Gilles GAL, propriétaire de numérotées 103.713 à 111.851 et 125.473 à 139.400	22.067 parts
- M. Christophe AUBAILLY, propriétaire de Numérotées 139.401 à 144.215	4.815 parts
-La société MARCELIN, propriétaire de Numérotées 67.128 à 68.159	1.032 parts

MODIFICATION DES STATUTS SOUS CONDITION SUSPENSIVE DE REALISATION DE L'APPORT DES PARTS DE M. RABOURDIN A LA SOCIETE MARCELIN

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'apport de parts sociales agréé le 13 novembre 2023 par décisions collectives unanimes des associés, devant intervenir ultérieurement entre M. Clément RABOURDIN, apporteur et la société MARCELIN, bénéficiaire, pour 2.752 parts sociales numérotées 8.257 à 11.008, les associés décident à l'unanimité de modifier l'article 8- PARTS SOCIALES des statuts, dont la rédaction sera la suivante :

« ARTICLE 8- PARTS SOCIALES

Suite aux différentes modifications du capital relatives à l'article 6 des présents statuts, les 84.800 parts sociales composant le capital social de la société sont réparties entre les associés dans les proportions suivantes :

- Monsieur Vincent NOGARET, propriétaire de numérotées 1 à 2.752 et 102.681 à 103.712	3.784 parts
- Monsieur Fabien THUILE, propriétaire de numérotées 5.505 à 8.256 et 35.370 à 36.401	3.784 parts
- M. Philippe BONON, propriétaire de numérotées 36.402 à 53.930	17.529 parts
- M. Philippe CERVANTES, propriétaire de numérotées 68.160 à 90.226	22.067 parts
- la Société PAPYRUS, propriétaire de numérotées 117.060 à 124.029	6.970 parts

DS
CR

DS
XT

DS
GG

DS
Z

DS
A

DS
S

DS
V

3

DS
N

DS
GA

- M. Gilles GAL, propriétaire de 22.067 parts
numérotées 103.713 à 111.851 et 125.473 à 139.400

- M. Christophe AUBAILLY, propriétaire de 4.815 parts
Numérotées 139.401 à 144.215

-La société MARCELIN, propriétaire de 3.784 parts
Numérotées 67.128 à 68.159 et de 8.257 à 11.008

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 84.800 parts

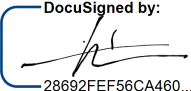
*

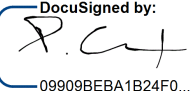
*

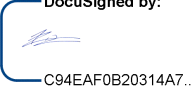
*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés.

Le présent procès-verbal, qui constate les décisions unanimes des associés, sera mentionné sur le registre des délibérations. Un exemplaire original des présentes est remis à M. Philippe BONON, en sa qualité de co-gérant, qui le reconnaît.

DocuSigned by:

28692FEF56CA460...
M. Philippe BONON

DocuSigned by:

09909BEB1B24F0...
M. Philippe CERVANTES

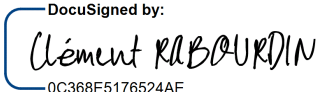
DocuSigned by:

C94EAF0B20314A7...
Pour PAPYRUS
Madame Issis RAMAN

DocuSigned by:

66489D58130248E...
M. Gilles GAL

DocuSigned by:

4D9099E0ED704C7...
M. Vincent NOGARET

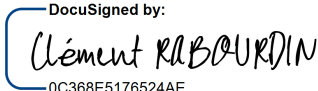
DocuSigned by:

0C368E5176524AE...
M. Clément RABOURDIN

DocuSigned by:

A7C740C7880242C...
M. Fabien THUILE

DocuSigned by:

EE3780A8A6804A7...
M. Christophe AUBAILLY

DocuSigned by:

0C368E5176524AE...
Pour la société MARCELIN
M. Clément RABOURDIN